

## **Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle**

La fédération Suisse des Masseurs FSM a décidé d'abroger au 31 mai 2010 le règlement concernant l'examen professionnel de *masseur avec brevet fédéral/masseuse avec brevet fédéral* du 21 novembre 1989.

30 mars 2010

Office fédéral de la formation professionnelle  
et de la technologie